

Audience reportée pour le Plan de prévention des risques



Ault

AUDIENCE REPORTÉE POUR LE PLAN

DE PRÉVENTION

DES RISQUES

Le tribunal administratif d'Amiens devait examiner, ce mardi 21 novembre, une série de recours engagés contre le plan de prévention des risques littoraux « Falaises picardes », qui concerne les communes d'Ault, Woignarue et Saint-Quentin-Lamotte. Parmi les requérants, figurent des particuliers, la commune d'Ault (qui s'était lancée dans cette procédure après le rejet d'un recours gracieux) et l'association Ault environnement. Mais l'audience a été reportée au 20 février 2018, pour permettre une nouvelle instruction du dossier. L'association, qui avait déposé son dossier en janvier 2016, en a été informée par lettre recommandée hier, vendredi 17 novembre. Et son président Bernard Motuelle s'en félicite. « *Nous avons retrouvé des arguments pour qu'ils reprennent en main le dossier. L'ordonnance d'instruction est relancée. Les juges vont de nouveau travailler sur notre recours. Et nous allons repartir dans un échange de courriers avec les services de l'État.* »